

**RAPPORT NATIONAL DE REFLEXION SUR LE
SECTEUR CLE DE L'AGRICULTURE Y
COMPRIS L'ELEVAGE (ATTENUATION) -
ADAPTATION AUX CHANGEMENTS
CLIMATIQUES AU TOGO**



Auteur: KOUGBLENOU Akoétévi, Consultant agro-économiste

Août 2010

TABLE DES MATIÈRES

JUSTIFICATION DU CHOIX DU SECTEUR AGRICULTURE	4
DESCRIPTION DU SECTEUR DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE	6
MESURES D'ATTENUATION ET D'ADAPTATION PROPOSEES POUR LE SECTEUR DE L'AGRICULTURE Y COMPRIS L'ELEVAGE	13
PRINCIPALES QUESTIONS A PRENDRE EN COMPTE LORS DE L'EVALUATION DE L'INVESTISSEMENT ET DES FLUX FINANCIERS	18
MECANISME DE MISE EN ŒUVRE	22
Références bibliographiques	26

SIGLES ET ABBREVIATIONS

AGR	Activités Génératrices de Revenus
BAD	Banque Africaine de Développement
BADEA	Banque Arabe pour le Développement Economique de l'Afrique
BM	Banque Mondiale
BID	Banque Islamique de Développement
BIDC	Banque d'Investissement et de Développement de la CEDEAO
BOAD	Banque Ouest Africaine de Développement
CC	Changement Climatique
CCNUCC	Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques
CNI	Communication Nationale Initiale
CO ₂	Dioxyde de Carbone
DAER	Direction de l'Aménagement et de l'Equipement Rural
DEP	Direction de l'Elevage et de la Pêche
DPRH	Direction de la Planification et des Ressources Humaines
DSID	Direction des Statistiques, de l'Informatique et de la Documentation
DRS	Direction de la Recherche Scientifique
DSRP	Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté
ESA	Ecole Supérieure d'Agronomie
ENSI	Ecole Nationale Supérieure des Ingénieurs
ESTEBA	Ecole Supérieure des Technique Biologiques et Alimentaires
FDS	Faculté des Sciences
FLESH	Faculté des Lettres et Sciences Humaines
FONGTO	Fédération des ONG du Togo
GES	Gaz à Effet de Serre
Gt	Gigatonnes
ICAT	Institut de Conseil et d'Appui et Technique
IGES	Inventaire de Gaz à Effet de Serre
IFDC	International Fertilizer Development Center
ITRA	Institut Togolais de la Recherche Agricole
IPCC	Intergovernmental Panel on Climate Change
MERF	Ministère de l'Environnement et des ressources Forestières
MM	Millimètre
OMD	Objectifs du Millénaire pour la Développement
ONG	Organisation Non Gouvernementale
PANA	Plan d'Actions National d'Adaptation aux Changements Climatiques
PIB	Produit Intérieur Brut
PIBA	Produit Intérieur Brut Agricole
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
P/ETP	Pluviométrie sur Evapotranspiration potentielle
PPTE	Pays Pauvres Très Endettés
UEMOA	Union Economique et Monétaire Ouest Africain
UONGTO	Union des ONG du Togo
URD	Unité de Recherche Démographique
UE	Union Européenne
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
T° C	Température Celsius

JUSTIFICATION DU CHOIX DU SECTEUR AGRICULTURE

Le secteur agricole y compris l'élevage occupe une place prépondérante dans l'économie togolaise, puisqu'il représente 38 % du PIB au cours de ces dix dernières années, fournit plus de 20 % des recettes d'exportation et fait vivre les 2/3 de la population active¹. En outre, au cours de ces dix dernières années, le Produit Intérieur Brut Agricole (PIBA) a évolué à un rythme plus rapide que le PIB. La valeur ajoutée générée par le secteur agricole était de 453,6 milliards de FCFA en 2007, et se répartit ainsi par sous-secteur : agriculture végétale (72%), élevage (18%), pêche et sylviculture (10%)².

Le document de la Communication Nationale Initiale (CNI) du Togo sur les Changements Climatiques, publié en Novembre 2001, révèle que le secteur agricole représente une source importante d'émission de gaz à effet de serre (GES). En effet, sur un total de 25,293 gigatonnes (Gt) d'équivalents de CO₂ émis en 1995 (année de référence de la CNI), le secteur agricole avait contribué pour 3,279 Gt, soit 13 %, derrière le secteur affectation des terres et foresterie (80,2%)³, et devant les secteurs énergie, procédés industriels et déchets, respectivement, 5,2%, 1,6% et 0,03%. Ce document révèle aussi que le secteur agricole est très vulnérable aux effets de changement climatique et nécessite des actions idoines d'adaptation.

En outre, l'agriculture contribue de façon déterminante à la sécurité alimentaire, et constitue une source importante de la réduction de la pauvreté, dont l'incidence était de 61,7% en 2006 (QUIBB, 2006), et particulièrement en milieu rural (74,3%) où se déroule l'essentiel des activités agricoles et d'élevage. Les changements climatiques entraînent un impact négatif sur la sécurité alimentaire, du fait de la baisse de la productivité agricole qu'ils induisent, consécutive aux effets de la variabilité climatique, de la dégradation des ressources ligneuses, de la diminution de la fertilité des sols; La baisse de la productivité induirait une réduction de l'offre alimentaire nette disponible et donc des approvisionnements alimentaires et une paupérisation des populations rurales. Aussi, les effets des changements climatiques, sur l'agriculture influencent négativement la progression du pays vers l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour la Développement (OMD), dont l'objectif n° 1 vise à réduire de moitié entre 1990 et 2015, la pauvreté et la faim.

Il s'ensuit de relever un certain nombre de défis technologiques et de gestion, nécessaire pour une meilleure adaptation des systèmes de production agricoles y compris l'élevage aux effets des changements climatiques. Ces défis sont entre autres:

- la mobilisation des ressources financières, humaines et techniques pour développer la recherche appliquée permettant d'avoir de nouvelles variétés, de nouvelles techniques d'exploitation agricole, des races animales

¹ Deuxième Communication Nationale sur les Changements Climatiques au Togo : Etude sur les Circonstances Nationales ; Décembre 2008.

² Deuxième Communication Nationale sur les Changements Climatiques au Togo : Etude sur les Circonstances Nationales ; Décembre 2008.

³ Il s'agit d'émissions nettes (émission –séquestration), dont celle résultant du changement d'affectation des terres constitue une source prépondérante.

résistantes aux changements climatiques, de nouvelles techniques de gestion du sol et de ressources en eau en milieu rural et assurer leur vulgarisation et application;

- la conscientisation des décideurs politiques sur la nécessité d'investir dans la recherche et la vulgarisation des mesures d'adaptation aux changements climatiques;
- l'adhésion des communautés d'agriculteurs et d'éleveurs au processus de vulgarisation et d'application des mesures d'adaptation;
- l'adhésion des partenaires au développement et des institutions financières au processus de recherche, de vulgarisation et d'application des mesures d'adaptation ;
- la définition et l'opérationnalisation d'un cadre adéquat de suivi-évaluation de la mise en œuvre des mesures d'adaptation.

DESCRIPTION DU SECTEUR DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE

Situation des productions du secteur agricole et d'élevage

Les principales productions végétales en 2007 sont les suivantes: céréales (883 300 tonnes dont 76 284 tonnes de riz paddy), tubercules (1 388 400 tonnes), légumineuses (92 000 tonnes, coton: 48 000 tonnes, cacao: 7 980 tonnes, café: 9 600 tonnes. Pour ce qui concerne, spécifiquement le riz, le potentiel d'irrigation se trouve en partie dans des bas-fonds dispersés dans le pays et couvrant près de 185 000 ha dont 30 000 sont mise en valeur en riziculture. Le Togo pratique la riziculture de plateau (4 000 ha) et de bas fond (25 000 ha) et la riziculture irriguée (1 000 ha)⁴.

En 2007, les effectifs des cheptels étaient estimés: (i) à 307 300 têtes pour les bovins, soit un taux de croissance annuel de 1,5% par rapport aux effectifs des dix dernières années; (ii) à 3 507 800 têtes pour les ovins/caprins, ce qui représente évolution annuelle de 6,4% ; (iii) à 316 400 têtes pour les porcins, soit un accroissement annuel de 0,6%⁵ ; (iv) à 10 836 000 têtes pour la volaille, soit un accroissement annuel de 5,9%⁶.

L'élevage bovin est essentiellement de type traditionnel extensif. Le système intensif est peu développé et représente moins de 2% du cheptel; il est constitué par quelques ranches et fermes laitières privées. En outre, la répartition du troupeau bovin selon la taille révèle que 12% ont un effectif supérieur à 100 têtes et 4%, un effectif supérieur à 150 têtes⁷. L'élevage des petits ruminants est pour l'essentiel, de type traditionnel sédentaire, mais les animaux laissés en divagation ont eux-mêmes un instinct grégaire très poussé. Les porcins sont de race locale. Ils sont très rustiques, à croissance rapide, omnivores et très prolifiques. C'est un élevage en semi liberté autour des villages et constitué de petits noyaux de troupeau. Leur abri est constitué d'un enclos rudimentaire équipé en mangeoire et abreuvoir.

L'élevage de volailles est caractérisé par deux modes. Le mode traditionnel est largement dominant et concerne les races locales, de taille variable, élevées sans abri ou logées dans des abris de nuit traditionnels peu commodes. Ce sont des animaux, également, laissés en divagation pour la recherche de leur nourriture. Le deuxième mode d'élevage avicole concerne les fermes modernes implantées pour la plupart dans les zones péri-urbaines, et concentrées essentiellement dans la région maritime. Il s'agit de l'aviculture moderne basée sur des pondeuses en majorité et des poulets de chair en partie. L'effectif des volailles élevées en aviculture moderne représente 3% de l'effectif total des volailles. Le nombre de fermes avicoles

⁴ Deuxième Communication Nationale sur les Changements Climatiques au Togo : Etude sur les Circonstances Nationales ; Décembre 2008.

⁵ L'accroissement tendanciel normal est de 3,9% ; car en 2001, le cheptel porcin a été décimé par la peste porcine africaine.

⁶ Statistiques annuelles de la Direction de l'Elevage et de la Pêche.

⁷ Elaboration d'un plan de développement de l'élevage au Togo ; FAO, 1995.

modernes en 2006 était de 259 et se répartit ainsi par région: Maritime (78,3%), Plateaux (12,3%), Centrale (5,7%), Kara (3,1%) et Savanes (0,4%)⁸.

L'alimentation des bovins et des petits ruminants est constituée par la pâture naturelle dans la brousse. En ce qui les petits ruminants, de retour du pâturage, ils reçoivent, dans certains cas, des compléments alimentaires à base de sous-produits agroalimentaire (son de mil, tourteaux d'arachide, dérivés de maïs, etc.). Les femmes et les enfants assurent la distribution d'aliment complémentaire et l'abreuvement. Les porcins recherchent dans la journée leur alimentation en divagation. Cette alimentation est complétée par des apports de sous-produits ménagers, agro artisanaux tels que les drèches de bière locale, le son de maïs, le tourteau d'arachide, etc. Les volailles se nourrissent à leur gré selon un système de cueillette sur les tas d'ordures ménagères de préférence. Le matin ou le soir au retour des champs, les éleveurs distribuent à la volée, un complément alimentaire de céréales (maïs, sorgho, mil, etc.) ou de sous-produits de transformation agro-alimentaire aux volailles, et leur assurent l'abreuvement.

Approvisionnement alimentaires

Au niveau de la production végétale, si l'on excepte le riz et le blé, au cours des dernières années, les disponibilités alimentaires semblent couvrir les besoins des populations. En ce qui concernera production animale, le taux de couverture de la consommation par la production locale, est relativement plus faible. La stabilité et l'accessibilité des denrées alimentaires restent problématiques pour une grande partie de la population en raison de la pauvreté et la fluctuation des volumes commercialisés, entre autres pour cause de variabilité climatique. En effet, la dégradation de l'économie et des conditions de vie de la population n'a pas facilité l'accès à la nourriture, surtout pour les populations les plus vulnérables, la plupart étant en milieu rural. Au Togo, le problème d'alimentation ne se pose pas globalement au plan quantitatif. Toutefois, certaines familles, certains groupes sociaux et des localités connaissent des problèmes d'insécurité alimentaire structurelle et conjoncturelle. L'insécurité alimentaire se pose en termes de manque d'accès de la population aux vivres. Elle est très marquée en milieu rural où, au régime alimentaire inadéquat de ces populations pauvres, s'ajoute l'influence des mauvaises conditions d'hygiène, à l'origine du taux de malnutrition relativement élevé constaté. En plus, pour le problème d'accès à la nourriture, il convient de considérer des actions qui prennent en compte les facteurs essentiels suivants: variabilité saisonnière des disponibilités alimentaires résultant de la variabilité climatique, faiblesse et/ou instabilité des revenus des ménages et valorisation dérisoire de l'apport de la femme, principale actrice de la sécurité alimentaire familiale.

⁸ Etude de l'inventaire des fermes avicoles au Togo ; Direction de l'Élevage et de la Pêche ; 2006

Impacts, vulnérabilité et tendance des principaux impacts sur la production agricole et animale, ainsi que les conditions de vie en milieu rural

Il résulte du document de la Communication Nationale Initiale, que les changements climatiques se manifesteront par un accroissement des températures moyennes mensuelles suivant un gradient sud-nord, tandis que les variations des précipitations se feront selon un gradient croissant du sud-ouest au nord-est du pays. Les températures seront à la hausse alors que les précipitations baisseront (ou augmenteront, auquel cas on s'attendrait à des inondations, telles que cela s'est passé en 2007-2008, avec près de 40 000 sinistrés⁹). La recrudescence du phénomène de réchauffement au Togo va s'accompagner d'une tendance à l'assèchement, ce qui aura de sérieux impacts sur le secteur de l'agriculture y compris l'élevage.

L'impact du changement climatique sera encore plus accentué par les perturbations anthropiques nées de la destruction rapide de la base productive et surtout du couvert végétal : selon la FAO (State of the world's forests 2007), le Togo, malgré l'étroitesse de ses superficies forestières (386000 ha), perd annuellement 4,5% de ses formations forestières et consomme près de 4,5 millions de m³ de bois énergie; ce qui est énorme et nécessite des mesures énergiques.

Impacts de changement progressif de température

Les données météorologiques observées sur la période 1961 à 2005, révèlent une augmentation de température de 1° Celsius¹⁰ (Tableau 1). Les impacts qui en résultent sont de plusieurs ordres. Il s'agit du réchauffement, de l'assèchement et de l'évaporation plus accrue des eaux de certains étangs et cours d'eau, sources d'abreuvement des animaux, notamment pendant la saison sèche. Ceci entraînerait un surpâturage et une dégradation de la végétation ligneuse et herbacée, du fait de la concentration d'un grand effectif du troupeau au niveau des cours d'eau plus pérennes, une augmentation du taux de végétation cellulosique peu appréciée par les bêtes et donc une diminution de la productivité pondérale des animaux. Cette situation entraînerait une baisse de revenus pour les éleveurs et une diminution de la valeur ajoutée générée par la production animale au plan national. Une autre conséquence est la résurgence des conflits entre pasteurs et agriculteurs résultant de l'accès aux points d'eau et au pâturage combinée à une augmentation des amplitudes de transhumance.

D'un autre côté, le tarissement des cours d'eau et autres étangs entraînerait aussi de fortes perturbations dans les cycles de productivité des poissons et également la mort des alevins qui ne pourront pas supporter la hausse de la température de l'eau, notamment dans les milieux lagunaires et fluviaux ; ce qui affectera sévèrement les communautés de pêcheurs.

⁹ Quotidien National Togo-Presse

¹⁰ Plan d'action national d'adaptation aux changements climatiques, décembre. 2008.

En outre, les enquêtes participatives qui se sont déroulées en 2008 dans les différentes régions du pays, dans le cadre de la préparation du rapport relatif au Plan d'Actions National d'Adaptation aux Changements Climatiques, ont révélé que les populations à la base, ont également signalé des fortes chaleurs avec des conséquences multiples sur les populations et leur bétail, mais aussi sur les ressources naturelles. Les fortes chaleurs perturbent également le cycle végétatif des cultures et freinent le développement des cultures irriguées de contre saison, avec l'assèchement des cours d'eau.

Tableau 1: Evolution du phénomène de réchauffement dans les différentes zones climatiques du Togo

Régions	Moyenne de T°C 1961-1985	Moyenne de T°C 1986-2005	Ecart de T°C
Lomé 06° 10' N – 01°15' E	26.8	27.7	0.9
Atakpamé 07°35' N – 01°07' E	25.8	26.7	0.9
Sokodé 08°59'N – 01° 07' E	26.2	26.7	0.5
Mango 10° 22' N – 00° 28' E	27.9	29.0	1.1

Source: Direction Nationale de la Météorologie in Etude sectorielle Etablissements humains et santé, 2007.

Impacts de changement progressif des variables pluviométriques

Il a été observé sur la période 1961 à 2005, une diminution de la pluviométrie de 60 mm en moyenne et du nombre de jours de pluies¹¹ (Tableau 2). De plus le ratio pluviométrie sur évapotranspiration potentielle (P/ETP) qui est l'indice d'aridité est également en baisse, et se situerait à 0,75, témoignant la tendance à l'aridification du climat. Les impacts de ce changement sont multiples.

La production agricole au Togo dépend des précipitations. La manifestation des changements climatiques se fait sentir par les décalages intra et inter saisonniers avec une réduction de la durée des périodes humides, la hausse de l'évapotranspiration avec une tendance au dessèchement accru des sols, ce qui entraînera une baisse de la productivité (CNI, 2001). Les cultures les plus sensibles aux variations climatiques sont souvent les cultures saisonnières ou annuelles. Parmi ces cultures, se trouvent particulièrement les céréales (maïs et sorgho) qui constituent la base de l'alimentation de la population. Le maïs et le sorgho sont particulièrement vulnérables à cause de leur forte sensibilité au stress hydrique surtout au stade de la floraison. Ainsi, l'impact du déficit hydrique sur ces cultures dépend du stade végétatif auquel il est intervenu et peut provoquer une diminution de la productivité (rendements agricoles), à cause du faible taux de fructification des spéculations, entraînant une réduction de l'offre des denrées alimentaires, qui

¹¹ Plan d'action national d'adaptation aux changements climatiques, décembre. 2008.

s'accompagnera d'une flambée de prix. Les perturbations climatiques ont aussi pour conséquences l'apparition de nouveaux ravageurs des cultures, l'insuffisance de provision pour l'autoconsommation des ménages ruraux, l'allongement des périodes de soudure, le rétrécissement et le tarissement des cours d'eau. Ils ont en outre pour conséquence des modifications dans le type d'exploitations et d'utilisation des terres cultivables, l'exode rural, la baisse du revenu rural, la diminution de la contribution du secteur agricole au PIB et aux recettes d'exportation.

L'impact de changement des variables pluviométriques sur l'élevage serait indirect et moins sévère que sur les cultures. Certains bas-fonds utilisés habituellement comme pâturage en saison sèche ne pourront plus jouer ce rôle et l'espace à paître aura sensiblement diminué (CNI, 2001). On y enregistrera des modifications dans les structures et les limites des zones pastorales, la qualité et la quantité des fourrages naturels, la productivité animale et l'apparition de nouvelles maladies et de nouveaux parasites. La variabilité pluviométrique entraîne dans certains cas, une diminution du niveau de recharge des cours d'eau temporaires avec comme corolaire une augmentation de la charge animale autour des cours d'eau pérennes.

En outre, les risques d'inondation devenue récurrente, dans les régions maritime et des savanes notamment, sont une conséquence du phénomène des changements climatiques caractérisé par des périodes d'étiage plus long et le raccourcissement des saisons des pluies.

Tableau 2: Evolution des précipitations dans les différentes zones climatiques du Togo

Régions	Moyenne des pluies 1961-1985 (mm)	Moyenne des Pluies 1986-2005 (mm)	Ecart en mm
Lomé 06° 10' N – 01°15' E	876.0	762.2	-113,8
Atakpamé 07°35' N – 01°07' E	1363.3	1290.0	- 36.7
Sokodé 08°59'N – 01° 07' E	1380.7	1301.0	- 80.3
Mango 10° 22' N–00° 28' E	1085.1	1092.6	07.5

Source: Direction Nationale de la Météorologie in Etude sectorielle Etablissements humains et santé, 2007.

Autres perturbations d'origine anthropique

De l'analyse des différents types de sols, on peut déduire que les sols ferrugineux seraient plus vulnérables aux effets des changements climatiques. En effet, leur mise en culture sans restitutions organiques, entraîne assez rapidement une régression importante de leur fertilité par suite de l'érosion et du lessivage des éléments

minéraux. Ceci a pour conséquence un fort taux de dégradation physique et chimique notamment de ces types de sols, ayant pour effet une diminution des ressources végétales de pâture pour les animaux, la diminution de la productivité agricole et animale, la paupérisation des populations desdits milieux une augmentation de l'exode rural.

Les changements climatiques ont également un impact sur la diminution des ressources en eau de surface et souterraines, disponibles pour l'abreuvement des animaux et la consommation humaine, avec ses effets sur le déplacement et concentration de ceux-ci sur un espace confiné, entraînant une compétition et des conflits pour l'exploitation des ressources qui se raréfient.

Ils ont en outre un effet sur la dégradation des ressources ligneuses, nécessaires en milieu rural, pour les usages divers, entre autres, la préparation des aliments, l'habitat, les AGR. Les conséquences de la dégradation desdites ressources induisent une diminution du degré hydrométrique, un réchauffement du climat, une diminution et une mauvaise répartition de la pluviométrie. Cette dégradation des ressources ligneuses, notamment celles qui protègent les berges et les bassins des cours d'eau a pour conséquence l'envasement des lits de ces derniers, provoquant des inondations en aval dans certaines régions (cas de la région des savanes en 2007 et de la région maritime en 2008) et la diminution des réserves en eau disponibles pour des usages divers.

Autres effets

- **Prix et commerce:**
La réduction ou l'irrégularité des approvisionnements alimentaires au niveau des marchés résultant de la baisse de la productivité agricole, consécutive au changement climatique, entraîne une fluctuation importante des prix des denrées alimentaires, lesquels peuvent être multipliés par 5 entre la période d'abondance et la période de soudure¹².
- **Impacts sur la santé des personnes résultant du réchauffement climatique:**
Les principales maladies résultant du réchauffement climatique identifiées dans le cadre la CNI sont les suivantes: (a) maladies d'origine hydrique: paludisme, diarrhée, onchocercose, draconculose et choléra; (b) maladies liées à la chaleur: méningite cérébro-spinale, maladies cardiovasculaires et cérébraux-vasculaires; (c) maladies respiratoires: bronchite aiguë, bronchiolite.

Tendance d'impact

Les perturbations climatiques prévues vers l'an 2025, pourront avoir un effet sur le rendement et réduire la production de 5 à 10%, selon que ces modifications interviennent au stade végétatif normal ou au stade de la floraison.¹³ La productivité primaire nette connaîtra alors une tendance à la baisse et ponctuée de fluctuation

¹²¹² Auteur du rapport à partir de l'évolution des prix sur les marchés de consommation publiée par la Direction de la Statistique et de la Comptabilité Nationale.

¹³ Communication Nationale initiale du Togo sur les Changements Climatiques ; Novembre 2001.

interannuelle; La même tendance de diminution de productivité pondérale sera constatée d'ici à l'an 2025, résultant entre autres, de la chaleur animale. Les maladies et mortalités du bétail et le bradage des produits animaux dû à une diminution des stocks fourragères et des ressources en eau augmenteront aussi dans les années à venir.

Si le rythme d'émission actuel est maintenu, l'augmentation de la concentration de CO₂ atteindra environ 450 ppmv en 2050 et 520 ppmv en 2100 avec les risques de modification du métabolisme des plantes.¹⁴ Ceci entraînera un accroissement de la biomasse des plantes C3 alors que les plantes C4 dont le maïs, le sorgho, le mil et le riz réagiront moins. Les adventices dont la plupart sont des plantes C3 vont croître plus rapidement que les plantes cultivées, envahir les pâturages et concurrencer plus sévèrement les principales cultures céréalières, en particulier le maïs et le sorgho, base de l'alimentation nationale, et réduire leur productivité de 5 à 10%; ce qui pourrait entraîner une insécurité alimentaire.¹⁵

Tableau 3: Estimation des productions et des pertes de maïs en 2025 et 2050

Année	Production (x 10 ³ t)		Perte (x 10 ³ t)	
	2025	2050	2025	2050
Région des plateaux et maritime	625	950	(5 à 10%) 31 à 62	(5 à 10%) 47 à 142
Pays	1000	1800	50 à 100	90 à 270

Source: Communication Nationale Initiale, 2001.

Des changements dans le développement et la phénologie des cultures pourront apparaître. Ces changements pourront raccourcir ou allonger les cycles et réduire ou accroître leur productivité selon le type de culture. Certains effets pourront être ressentis au niveau de la valeur nutritive, des propriétés organoleptiques, des aptitudes de conservation et de la valeur commerciale de certains fruits et légumes et de l'efficacité des plantes médicinales.

¹⁴ Communication Nationale initiale du Togo sur les Changements Climatiques ; Novembre 2001.

¹⁵ Communication Nationale initiale du Togo sur les Changements Climatiques ; Novembre 2001.

MESURES D'ATTENUATION ET D'ADAPTATION PROPOSEES POUR LE SECTEUR DE L'AGRICULTURE Y COMPRIS L'ELEVAGE

Les mesures d'adaptation et d'atténuation préconisées pour les secteurs de l'agriculture et de l'élevage, visent à contribuer d'une part, à la réduction des effets néfastes de la variabilité du climat et des changements climatiques sur les populations les plus vulnérables, et d'autre part, à la diminution des sources d'émission des GES, et ce, dans la perspective d'un développement durable.

Mesures d'adaptation pour l'agriculture et l'élevage

Tableau 4 : Estimation des coûts des mesures d'adaptation- Agriculture/Elevage

Mesure d'adaptation agriculture	Activité	Investissement et Coût indicatifs (source: Personnes-ressources du Ministère chargé de l'agriculture/ITRA/PANA)
Promouvoir la coopération sous-régionale pour les échanges d'expériences et pour mieux participer au négociations en cours dans le cadre de la CCNUCC, surtout en ce qui concerne le fonds d'adaptation aux changements climatiques	Création des variétés précoces et résistantes: financement de la recherche	PM Equipement, matériel, personnel d'appui et fonctionnement 100 000 000 F CFA pour 10 ans (recherche)
Utilisation des variétés précoces et résistantes à la sécheresse et aux nouveaux parasites	Diffusion des variétés précoces et résistantes	20 000 000 pour 5 ans (vulgarisation)
	Production des semences	15 000 000 F CFA
Sélection ou création: i) de variétés de riz pluvial plus intensive et résistante aux baisses temporaires de l'humidité du sol, ii) de variétés plastiques adaptables aux plateaux et aux bas fonds inondables et iii) de variétés irrigables de cycle court mais assez productives	Recherche	325 000 000 F CFA
Utilisation des variétés moins exigeantes en eau et en éléments nutritifs	Recherche	Equipement, matériel, personnel d'appui et fonctionnement
	Vulgarisation	100 000 000 F CFA pour 10 ans (recherche)
	Production des semences	20 000 000 pour 5 ans (vulgarisation)
		15 000 000 F CFA

Mesure d'adaptation agriculture	Activité	Investissement et Coût indicatifs (source: Personnes-ressources du Ministère chargé de l'agriculture/ITRA/PANA)
Aménagement et mise en valeur des terres de bas-fond	Aménagement des bas-fonds Développement des techniques simples d'aménagement des bas-fonds (petite échelle) Développement de paquets technologiques Transfert des technologies	1 000 000 000 F CFA
Mise en valeur des terres marginales avec adoption de mesures de protection et de conservation des sols	Développement de techniques de mise en valeur des terres marginales Développement de techniques de protection et de conservation des sols Transfert de technologies	300 000 000 F CFA pour 5 ans
Promotion des techniques de billons et de buttes pour gérer l'eau du sol, augmenter la fertilité en remontant l'argile avec les éléments nutritifs en surface, et maintenir plus d'humidité en période sèche	Vulgarisation des techniques	100 000 000 F CFA pour 3 ans
Promotion des pratiques agro-forestières et des amendements organo-minéraux	Vulgarisation	200 000 000 F CFA pour 5 ans
Promotion des changements d'habitudes alimentaires dans les milieux où la pratique de certaines cultures devient impossible suite aux changements climatiques et à la dégradation des terres	Information, sensibilisation et communication	50 000 000 F CFA

Mesure d'adaptation agriculture	Activité	Investissement et Coût indicatifs (source: Personnes-ressources du Ministère chargé de l'agriculture/ITRA/PANA)
Promotion de la diversification des activités: extraction de vin de palme, élevage intensif		50 000 000 F CFA
Promotion d'autres activités alternatives génératrices de revenus : apiculture, élevage de petits ruminants		50 000 000 F CFA
Promotion de mutation des cultures par rapport aux nouvelles zones écologiques		50 000 000 F CFA
Dotation des structures de recherche (ITRA et UL) en moyens appropriés (laboratoire d'amélioration variétale, station de recherche sur le riz, champs expérimentaux de production semencière et de démonstration	Incitations financières/ subventions Appui technique	2 000 000 000 F CFA
Elevage		
Introduction de nouvelles races moins exigeantes en facteurs de production et adaptées aux écosystèmes dégradés, ainsi que de nouveaux systèmes production animale	Recherche	400 000 000 F CFA pour 10 ans
Amélioration de l'alimentation animale et du système de gestion du fumier	Recherche Vulgarisation	200 000 000 F CFA 100 000 000 F CFA
Appui au développement de programmes de recherche	Recherche	300 000 000 F CFA

Mesures d'atténuation pour l'agriculture et l'élevage

Outre, les mesures d'adaptation ci-dessus proposées pour l'agriculture et l'élevage, il est énuméré ci-après quelques mesures d'atténuation.

Tableau 5: Estimation des coûts des mesures d'atténuation- Elevage

Mesure d'atténuation- Elevage/agriculture	Activité	Investissement et Coût indicatifs (source : Personnes-ressources du Ministère chargé de l'agriculture/ITRA/PANA)
Appui au développement de programme de recherche: Création ou sélection de variétés fourragères à haute digestibilité et à haut rendement Investigation pour le choix de produits naturels à effet anabolisant pouvant être incorporés dans la ration alimentaire des animaux Type d'amendements organique et synthétique dégageant moins de GES	Recherche Vulgarisation Recherche	175 000 000 FCFA 155 000 000 FCFA 50 000 000 FCFA
Amélioration des techniques culturales de riz et limitation des rizières inondées : Encadrement des riziculteurs dans l'amélioration des techniques culturales de riz pluvial de plateau et/ou de bas-fonds (travaux du sol, modes et dosages des fertilisants organiques ou minéraux) Incitation à l'utilisation d'engrais minéraux dans les casiers rizicoles au lieu de la matière organique non décomposée	Appui technique Appui technique Appui technique et financier	1 000 000 000 F CFA 725 000 000 F CFA 1 225 000 000 F CFA
Lutte participative contre les feux de brousse	Sensibilisation, mise en place de cadres de concertation, acquisition d'équipements	200 000 000 FCFA
Promotion des systèmes de production agricoles traditionnels	Inventaire, défrichage écologique, agriculture biologique	350 000 000 FCFA
Promotion du paillage en remplacement de l'enfouissement classique de l'herbe verte, source de dégagement de GES	Sensibilisation, appui – accompagnement	100 000 000 F. CFA

Mesure d'atténuation- Elevage/agriculture	Activité	Investissement et Coût indicatifs (source : Personnes-ressources du Ministère chargé de l'agriculture/ITRA/PANA)
Promotion de l'agro-foresterie et de mesures visant à réduire la forte dépendance en bois énergie	Sensibilisation, appui- accompagnement	500 000 000 FCFA

Mesures de prévention et de gestion des calamités naturelles

Le Gouvernement du Togo, face aux problèmes d'inondations fréquentes et leurs conséquences sur l'approvisionnement alimentaire et la vie chère, résultant des précipitations de plus en plus importantes concentrées sur des durées de plus en plus courtes, doit :

- créer deux niveaux d'alerte afin d'éviter les surprises désagréables aux populations. Il s'agit:
 - a) d'une alerte de précaution pour informer les occupants des zones inondables de disposer des stratégies de départ progressif vers des zones plus sécurisées; et
 - b) d'une alerte d'évacuation des populations lorsque la situation est préoccupante;
- mettre à la disposition de la météorologie nationale et des stations de mesures réparties sur le territoire des services techniques, des centres de recherches impliqués dans la dynamique du climat, les moyens nécessaires pour se doter d'outils modernes de prévision, entre autres:
 - a) des planches graduées pour évaluer à tout moment le niveau des eaux;
 - b) du matériel de relevé pluviométrique ;
 - c) un hélicoptère pour établir une carte des zones sensibles et vulnérables;
- mettre en place une cellule interministérielle de suivi et de veille dès que la situation l'exige.

PRINCIPALES QUESTIONS A PRENDRE EN COMPTE LORS DE L'EVALUATION DE L'INVESTISSEMENT ET DES FLUX FINANCIERS

Elles sont relatives:

- à la disponibilité et l'accessibilité des données;
- à l'approche méthodologique proposée pour le secteur
- aux limites et hypothèses associées à la modélisation et aux scénarios.

Les problèmes de disponibilité et d'accessibilité des données se poseront au niveau : (i) de l'identification des zones et communautés vulnérables ; (ii) de l'identification des types et quantités d'aménagements, d'infrastructures et équipements nouveaux appropriés, ainsi que des activités y afférentes ; et (iii) de l'estimation des coûts unitaires et globaux. Afin de contourner ces difficultés, il sera fait recours aux personnes et institutions intervenant dans les secteurs et branches d'activités concernés par le projet, pour évaluer les coûts en capital des investissements nouveaux concernés et les dépenses de fonctionnement.

L'approche méthodologique qui sera adoptée lors de l'évaluation des investissements et des flux financiers dans le secteur sera participative et impliquera les principaux acteurs intervenant dans les actions d'adaptation, voire d'atténuation qui sont identifiées. Cette approche intégrera aussi l'appréciation d'expert et l'exploitation de la documentation existante. Dans tous les cas l'approche détaillée ne sera élaborée qu'après l'appui de l'expert international chargé de l'appui méthodologique en évaluation des investissements et des flux financiers et l'atelier de sensibilisation sur les secteurs clés.

En ce qui concerne les limites et hypothèses associées à la modélisation et aux scénarios, elles ne seront appréhendées qu'après l'intervention de l'expert international prévu, à cet effet dans le document de projet.

Tableau 1: Structures dépositaires de données

Structures dépositaires	Activités (types de données disponibles)
Direction de l'Elevage et des Pêches	Définition de la politique en matière d'élevage et de pêche Production de données Elevage et Pêche
Direction de l'Agriculture	Définition de la politique en matière de production végétale (vivrier et rente)
Direction des Statistiques Agricoles, de l'Informatique et de la Documentation	Données Générales sur l'agriculture et l'élevage
Institut Togolais de Recherche Agronomique	Données de recherche en agriculture et élevage
Institut de Conseil et d'Appui Technique	Données de recherche en agriculture, élevage
Université de Lomé (ESA et FDS)	Données de recherche en agriculture et élevage

Office National des Abattoirs Frigorifiques (ONAF),	Données sur les effectifs de ruminants et porcins abattus à Lomé
Direction de la Statistique Générale (DSG),	Données statistiques générales sur la démographie et les secteurs de l'économie
Centre d'Etude et de Traitement Informatique (CENETI)	Données générales sur tous les secteurs de l'économie nationale

Tableau 7: Contraintes et alternatives en matière de disponibilité et accessibilité de données

Contraintes	Actions possibles à mener en matière de RC
Faibles capacités techniques et matérielles à collecter, traiter, compiler, stocker et diffuser les données statistiques et les informations.	Equiper les structures détentrices de données d'activité en matériels appropriés nécessaires pour la collecte, l'analyse, le stockage et la diffusion des données.
Déficiência qualitative des données existantes.	Former les structures détentrices de données en techniques de collecte, de traitement, de compilation et d'archivage de données aux fins des besoins du processus de mise en œuvre de la CCNUCC.
Inadéquation des banques de données détenues par les services des statistiques, centres de documentation, etc. aux besoins en CC.	Traiter les données existantes afin de les adapter aux besoins des études en CC.
Insuffisance et parfois manque de données sur de longues séries nécessaires à l'IGES ou à l'élaboration des scénarii de CC.	Elaborer et mettre en œuvre une stratégie nationale permanente de collecte, de traitement et d'archivage des données d'activité. Développer des recherches thématiques pour combler les manques de données identifiés au niveau des différents secteurs. Mettre en place des réseaux optimisés d'observation systématique et de suivi des CC.
Faible accessibilité/connaissance des modèles, des logiciels d'IGES et des manuels du GIEC.	Octroyer les guides d'utilisation des modèles aux experts nationaux identifiés. Mettre à la disposition des experts nationaux, des modèles et des logiciels d'IGES.
Absence de modèles sectoriels pour les études d'impacts, et la résolution grossière des sorties de modèles disponibles (MAGGICSCENGEN)	Rechercher et développer le partenariat avec les pays de l'annexe I pour promouvoir la recherche en modélisation. Renforcer les capacités matérielles, techniques et financières des universités, instituts de recherche et ONG pour le développement de modèles adéquats.
Absence de modèle climatique régional ayant une résolution spatiale adéquate pour l'élaboration des scénarii de CC à un horizon temporel donné	
Stockage et archivage des données et	Prendre des arrêtés interministériels portant

Contraintes	Actions possibles à mener en matière de RC
<p>informations relatives aux CC trop sectoriels et trop épars/segmentaire (NB : des efforts ont été faits dans le cadre du projet régional sur les IGES, mais restent au stade des études et n'ont pas connu un début de mise en œuvre). Des efforts ont été faits dans le cadre du projet régional sur les IGES. Voir avec la coordination nationale du Togo</p>	<p>création et organisation de systèmes sectoriels et national de collecte, de stockage, d'archivage et de diffusion des données. Prendre des arrêtés interministériels attribuant la coordination des systèmes sectoriels aux directions techniques et la coordination du système nationale à l'unité de coordination du processus de mise en œuvre de la CCNUCC.</p>
<p>Absence de systèmes de collecte, de stockage et d'archivage des données d'activités au plan régional et préfectoral (NB : des efforts ont été faits dans le cadre du projet régional sur les IGES, mais restent au stade des études et n'ont pas connu un début de mise en œuvre). Idem</p>	<p>Organiser les structures détentrices de données en systèmes régionaux de collecte, de compilation et d'archivage, coordonné par la Direction Régionale de l'Environnement.</p>
<p>Faibles représentation et participation du pays aux fora internationaux sur les CC</p>	<p>Mobiliser des moyens financiers supplémentaires pour favoriser une plus grande représentation et une meilleure participation des délégués du pays. Renforcer la collaboration entre l'Etat et les ONG pour une meilleur représentativité du pays aux fora internationaux Renforcer les capacités des délégués nationaux en négociation.</p>
<p>Difficultés d'accès aux données d'activité et d'information auprès des structures de collecte</p>	<p>Diagnostiquer les difficultés d'accès. Sensibiliser les structures de collecte et détentrices de données sur leurs rôles dans le processus. Former les structures de collecte en méthodologie de collecte de données exigée par l'IPCC</p>
<p>Non maîtrise par les structures nationales de collecte de données des bonnes pratiques et de la gestion des incertitudes des IGES. (Des formations ont été organisées en 2008, à l'attention des experts en charge des inventaires dans le cadre de la deuxième CNCC, mais les structures nationales de collecte de données d'activités n'ont pas été impliquées. Idem</p>	<p>Former les experts nationaux à la maîtrise des bonnes pratiques et de gestion des incertitudes des IGES.</p>

Contraintes	Actions possibles à mener en matière de RC
<p>Faibles capacités des experts nationaux à utiliser les modèles du GIEC ou à en concevoir de plus adaptés aux circonstances togolaises pour les études de vulnérabilité et d'adaptation. (Des formations ont été organisées en 2008, à l'attention des experts en charge des inventaires dans le cadre de la deuxième CNCC et les inventaires y relatifs sont en cours ; il reste à les poursuivre pour les études de vulnérabilité et d'adaptation Idem</p>	<p>Former à l'utilisation des modèles et à l'interprétation des sorties de modèles. Former les experts nationaux à l'élaboration de modèles spécifiques. Former les experts nationaux à l'évaluation de la qualité des modèles.</p>
<p>Faibles capacités des agents des structures de collecte en matière de collecte des données d'activité et d'élaboration des coefficients/facteurs spécifiques d'émission. (NB : des efforts ont été faits dans le cadre du projet régional sur les IGES, mais restent au stade des études et n'ont pas connu un début de mise en œuvre). Idem</p>	<p>Former les agents de collecte en techniques de collecte de données selon les besoins en CC. Former les agents de collecte à l'élaboration de coefficients/facteurs spécifiques d'émission.</p>
<p>Faibles capacités des experts nationaux à monter des scénarios en matière de vulnérabilité et d'adaptation</p>	<p>Former les experts nationaux aux techniques de montage de scénarii fiables.</p>
<p>Absence d'une méthodologie de collecte de données conforme aux besoins de la mise en œuvre de la CCNUCC.</p>	<p>Mettre au point une fiche de collecte dont les rubriques répondent aux besoins du processus de mise en œuvre de la CCNUCC.</p>
<p>Faibles capacités matérielles et techniques en matière de recherche agronomique.</p>	<p>Equiper les centres de recherche agronomiques en matériel de recherche adéquat. Renforcer les capacités techniques (par la formation et le recyclage) des chercheurs agronomes.</p>

MECANISME DE MISE EN ŒUVRE

Arrangements institutionnels

Le mécanisme institutionnel existant au plan national, en relation avec le présent processus d'évaluation des investissements et des flux financiers alloués aux mesures d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques dans le secteur de l'agriculture, est relatif aux organes ci-après: (i) le Comité National sur les Changements Climatiques (créé le 28 Avril 2005, à travers l'arrêté n°011/MERF); (ii) le Comité de Pilotage du projet Deuxième Communication Nationale sur les Changements Climatiques (mis en place par l'arrêté n° 004/MERF, signé du Ministre de l'Environnement et des Ressources Forestières, le 1^{er} Février 2008); (iii) l'Equipe pluridisciplinaire sur les changements climatiques (Arrêté n° 018/METRF du 22 juillet 2008); et (iv) l'Autorité Nationale Désignée du MDP. Le mécanisme institutionnel de mise en œuvre du projet, comprendra les organes ci-après:

- Un comité de pilotage
- Une unité d'appui technique
- Une Cellule de Coordination.

Le Comité de pilotage sera créé par arrêté interministériel, signé des Ministres chargés de l'Agriculture et de l'Environnement. Il jouera le rôle d'orientation et d'approbation des programmes d'activités et du budget, ainsi que du suivi des activités. Il sera composé de 9 membres dont nécessairement un représentant de chacune des 4 structures déjà existantes ci-dessus citées dans le premier paragraphe afin de garantir la synergie des actions, 2 représentants du Ministère de l'agriculture, 1 représentant du Ministère chargé du Développement, 1 représentant de la Direction de Météorologie Nationale.

L'Unité d'Appui Technique, aura en charge l'appréciation technique des rapports qui seront produits au cours du processus et sera composé des 2 représentants de la Direction de l'Environnement, de 3 représentants du groupe de travail vulnérabilité et adaptation, mis en place dans le cadre de l'Equipe pluridisciplinaire sur les changements climatiques créé par arrêté et d'un représentant de la Direction de la Planification et des Ressources humaines du Ministère chargé de l'Agriculture.

La Cellule de Coordination du projet, l'organe de mis en œuvre des activités du projet, sera dirigée par un coordonateur, appuyé par un Assistant administratif et financier.

Principales parties prenantes

Les principales parties prenantes sont les suivantes:

- les Points focaux des conventions de la génération de Rio
- la Direction de l'Environnement
- le Ministère de l'Agriculture de l'Elevage et de la Pêche: Direction de la Planification et des Ressources Humaines (DPRH); Direction de l'Aménagement et de l'Équipement Rural (DAER); Direction des Statistiques, de l'Informatique et de la Documentation (DSID) ; Direction de l'Elevage et de la Pêche (DEP); Institut de Conseil et d'Appui et Technique (ICAT); Institut Togolais de Recherche Agricole (ITRA).
- Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche: Direction de la Recherche Scientifique (DRS), Ecole Supérieure d'Agronomie (ESA) ; Faculté des Sciences (FDS); Ecole Nationale Supérieure des Ingénieurs (ENSI) ; Faculté des Lettres et Sciences Humaines; Ecole Supérieure des Technique Biologiques et Alimentaires (ESTEBA);
- Ministère de l'Industrie, de l'Artisanat et des innovations technologiques: Direction de l'Industrie; Direction de l'Artisanat.
- Ministère de la Coopération, du Développement et de l'Aménagement du Territoire: Direction Générale de la Statistique et de la Comptabilité Nationale; Direction Générale du Plan et du Développement; Direction Générale de l'Aménagement du Territoire.
- Ministère Délégué à la Présidence de la république, chargé du Commerce et de la Promotion du secteur Privé: Direction de la Qualité et de la Métrologie; Comité de Coordination de la Filière Café et Cacao; Direction Générale de la Météorologie
- Ministère de la Santé Direction Générale de la santé
- Ministère des Mines de l'Energie et de l'Eau: Direction Générale de l'Eau et de l'Assainissement
- Collectivités territoriales
- FONGTO (Fédération des ONG du Togo)
- UONGTO (Union des ONG du Togo)
- Faîtières des Organisations des Producteurs agricoles et d'élevage
- Organismes internationales
- Bailleurs de fonds

Sources de financement et d'investissement pour le secteur de l'agriculture et de l'élevage

Mobilisation des ressources nationales

La mobilisation des ressources nationales devra être un préalable pour une meilleure canalisation des ressources extérieures. Elle revêtira plusieurs formes.

Il s'agira, dans le cadre des lois de finances, de créer une ligne budgétaire spécifique au niveau du PIP agricole, destinée au financement des actions du PANA secteur agricole et celles relatives à l'atténuation/Adaptation en matière GES identifiées dans le cadre de la présente étude. Cette ligne budgétaire servira au paiement de la contrepartie de l'Etat au financement extérieur de certains projets qui seront inscrit au niveau des programmes d'adaptation et d'atténuation dans les secteurs de l'agriculture et de l'élevage. Les efforts menés depuis l'année 2008, par Gouvernement en matière de meilleure gouvernance économique et financière et de réformes du cadre macro-économique et des entreprises d'Etat, avec l'appui des institutions de Brettons Wood, devront permettre une amélioration des ressources des finances publiques, dont une bonne partie pourra être consacrée au financement des programmes du secteur agricole y compris le PANA et les actions d'atténuation des GES. Ces mesures de réformes permettront, notamment d'améliorer le recouvrement des recettes fiscales et douanières, ainsi que celles des sociétés d'Etat.

La mobilisation des ressources devra aussi intégrer la contribution du gouvernement à travers la création des conditions favorables au développement du secteur privé et plus particulièrement des institutions financières. Au nombre de ces conditions, on peut relever la facilitation de l'accès des institutions financières (banques, établissements financiers et institutions de micro-finance) aux marchés financiers pour la mobilisation de ressources financières adaptées aux crédits spécifiques du milieu agricole, la mise en place de dispositif de fonds de garantie et d'assurance agricoles et/ou l'appui à la création de fonds de calamité, etc.

Le fort engagement actuel de l'Etat qui a permis l'accélération du processus d'élaboration du Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP) complet, afin de permettre au pays de franchir le point d'achèvement de l'initiative Pays Pauvres Très Endettés (PPTTE) d'ici à la fin du premier semestre 2009, et de pouvoir bénéficier ainsi de l'allègement de dette multilatérale, constitue également une opportunité de mobilisation de ressources nationales, dont le Gouvernement doit veiller qu'une partie soit consacrée au financement des actions du programmes du secteur agricole y compris ceux du PANA. Les opportunités offertes par la stratégie de relance de la production agricole, doivent être également explorées.

En outre, afin de disposer des fonds décentralisés de financement des programmes et projets locaux à mettre en œuvre par les collectivités territoriales et les organisations professionnelles de base ainsi que leurs faîtières, dans le cadre du présent programme, le Gouvernement devra créer un cadre approprié pour la mise

en place desdits fonds, au niveau des collectivités locales. Toutefois, ceci suppose que les décrets d'application de la loi n° 2007-011 du 13 mars 2007, relative à la décentralisation et aux libertés locales, soient pris, que les compétences soient effectivement transférées, que les élections locales soient organisées dans un délai raisonnable, et que des transferts effectifs de pouvoirs de décision et de ressources, notamment financières, soient opérés en faveur des collectivités locales, afin qu'elles puissent satisfaire la demande locale de services socio-économique et de développement autocentré durable.

Il est à signaler également l'opportunité offerte par l'adoption par le Gouvernement en 2008, de la stratégie de relance de la production agricole/plan d'action d'urgence pour la période 2008-2010, dont le coût des actions inscrites s'élève 92, 546 milliards de FCFA et dont certaines sont en synergie avec les mesures d'atténuation et d'adaptation en matière de GES inscrites dans le présent document.

Mobilisation des ressources extérieures

Le Togo doit explorer l'ensemble des cadres de partenariat auxquels il appartient afin de valoriser toutes les opportunités qu'ils offrent. En effet, le Togo est partie prenante dans tous les cadres de dialogue aux niveaux mondial et régional. Dans cette optique, le pays a souscrit à plusieurs initiatives mondiales parmi lesquelles, on retiendra notamment la Plate-forme de Beijing, le Sommet Mondiale de l'Alimentation, la Déclaration du Millénaire, la Déclaration de Paris.

D'autres opportunités développées dans la récente note (juin 2008) du Groupe de pilotage pour la réalisation des OMD en Afrique (dont le Togo est membre), doivent être explorées.¹⁶ Le Togo a en outre ratifié toutes les conventions et autres accords connexes de la génération de RIO, lesquels offrent des possibilités de mobilisation des ressources financières, qu'il faudra mieux identifier, valoriser et capitaliser dans le cadre du présent processus relatif au PANA et aux autres actions d'adaptation et d'atténuation à moyen, long terme.

Les principales structures bilatérales et multilatérales intervenant dans le financement dans le secteur agricole et d'élevage au Togo sont les suivantes: FAO, PNUD, Banque Mondiale, l'UE à travers les différents FED, FIDA, BAD, BOAD, BIDC, BADEA, BID, Fonds Koweïtien, UNICEF, AFD, BOAD, UEMOA, IFDC, etc...

¹⁶ Signée par les membres de ce Groupe présidé par le Secrétaire Général de l'ONU (ONU, BM, FMI, BAD, BID, UE, UA), la note indique les mécanismes de financement multilatéral qui peuvent s'ajouter à d'autres sources de financement, tant bilatéral que multilatéral déjà existantes.

Références bibliographiques

Direction de l'Élevage et de la Pêche (sans année): Statistiques annuelles.

Direction de l'Élevage et de la Pêche (2006) : Etude de l'inventaire des fermes avicoles au Togo.

Direction Nationale de la Météorologie (2007) : Etude sectorielle Etablissements humains et santé.

FAO (1995): Elaboration d'un plan de développement de l'élevage au Togo.

Quotidien National Togo-Presse.

République Togolaise, Ministère de l'Environnement et des Ressources Forestières (2001): Communication Nationale initiale du Togo sur les Changements Climatiques; Novembre 2001.

République Togolaise, Ministère de l'Environnement et des Ressources Forestières (2001): Deuxième Communication Nationale sur les Changements Climatiques au Togo: Etude sur les Circonstances Nationales.

République Togolaise, Ministère de l'Environnement et des Ressources Forestières (2008): Plan d'action national d'adaptation aux changements climatiques.